

Délibération

n°76-2025

26 novembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes au service de médecine préventive.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 76-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes au service de médecine préventive.

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73 avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction. Par conséquent, celle-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Par lettre du 15 mai 2025, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026 au profit des agents rémunérés par le Ministère en charge de l'agriculture et affectés au lycée Reinach de La Motte Servolex ainsi qu'au lycée professionnel agricole de Cognin (à l'exclusion des agents rémunérés par lesdits établissements). L'effectif à surveiller par le service de médecine préventive du Cdg73 s'établit aujourd'hui à 135 agents.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, la convention d'adhésion au service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes,

APPROUVE l'adhésion de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes au service de médecine préventive du Cdg73 pour assurer le suivi médical de ses agents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE